

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-RENDEMENT 2 Parts I : ISIN FR0010629352 Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des marchés financiers : Obligations et autres titres de créances libellés en euros.

L'objectif du FCP est d'obtenir, sur son horizon d'investissement, une performance qui reflète principalement l'évolution du marché obligataire des pays de la zone euro. La priorité est donnée à la prudence puisque l'objectif est de procurer un revenu trimestriel régulier pour la part distributive, tout en essayant de préserver à moyen terme la valeur du capital investi.

La gestion du FCP ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Cependant, la performance recherchée sera proche de l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) non capitalisé. Cet indice correspond au taux moyen pondéré des transactions au jour le jour initiées par les banques contributrices sur le marché interbancaire en euro.

La stratégie du FCP repose principalement sur une gestion active, par des prises de position sur le segment 1-3 ans de la courbe des taux.

Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et 2 (La sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valorisation du portefeuille).

Ces prises de position reposent sur un processus de gestion discrétionnaire faisant appel aux prévisions macro-économiques de la société de gestion.

Le FCP interviendra principalement sur des titres de créances de la zone euro et/ou libellés en euros et de manière accessoire libellés en devises

autre que l'euro.

La sélection des émetteurs est réalisée dans l'univers « Investment Grade » avec une notation minimale à l'achat de BBB- pour les obligations et de A3 pour les instruments du marché monétaire selon l'échelle de notation Standard & Poors (ou équivalent). Toutefois, si des titres sont dégradés et passent sous la limite de la notation minimale après l'achat, le FCP ne s'oblige pas à vendre ces titres.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, dans le cadre de la gestion, pour couvrir le portefeuille contre le risque de taux.

Le FCP sera exposé globalement à l'ensemble des marchés de taux et de crédit de la zone euro et/ou libellés en euros à hauteur maximum de 100 % de l'actif.

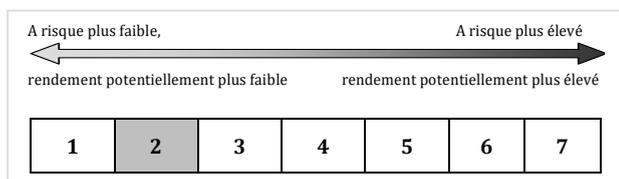
La part I est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

La durée de placement minimum recommandée est supérieure à 1 an.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des obligations publiques ou privées libellés en euros sur lesquels il est investi.

- La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants, et par conséquent la performance du FCP peut ne pas être conforme aux objectifs.

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire la faillite de ce dernier, qui aura un impact négatif sur le cours de l'obligation détenue, en directe ou par un OPCVM sous-jacent et pourra donc entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du FCP.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes d'échanges sans faire baisser ou monter significativement le prix des actifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "**frais et commissions**" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,50 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

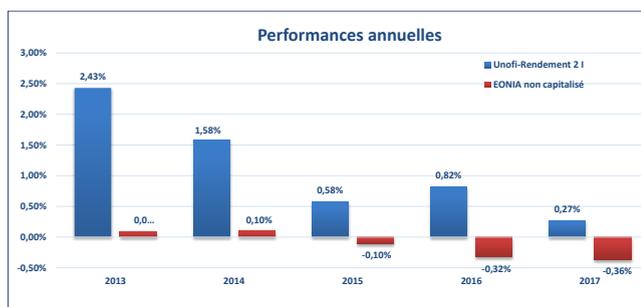
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie).

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en septembre 2017.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées sont calculées en euros, revenus nets réinvestis, et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

En revanche, les performances de l'indice présentées à titre de comparaison ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Date d'agrément du FCP : 5 septembre 1990

Date de création de la part I : 16 juin 2008

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts I sont des parts tous souscripteurs. Ce FCP propose d'autres catégories ou classes de parts définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.